



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **18 février 2013**

Délibération n° 2013-3527

commission principale : finances, institutions et ressources

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Lyon

objet : Association syndicale libre des propriétaires du lot n° 8 du lotissement de la Cité internationale de Lyon - Désignation d'un représentant du Conseil

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Rapporteur : Monsieur Plazzi

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 8 février 2013

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 20 février 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mmes Pédrini, Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Bernard R., Bouju, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, M. Balme, Mme Bargoin, M. Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mmes Cardona, Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagonne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mmes Laurent, Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Martinez, Millet, Morales, Nissanian, Ollivier, Mmes Pallega, Pesson, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Rabatel, M. Réale, Mme Revel, MM. Roche, Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Serres, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touleron, Touraine, Turcas, Uhlrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yérémián.

Absents excusés : MM. Charrier (pouvoir à Mme Besson), Abadie (pouvoir à Mme Vullien), Arrue (pouvoir à M. Kimelfeld), Mme Peytavin (pouvoir à M. Thivillier), MM. Barret (pouvoir à Mme Laval), Chabert (pouvoir à M. Gignoux), Chabrier (pouvoir à M. Longueval), Dumas (pouvoir à M. Buffet), Fleury (pouvoir à M. Pillon), Genin (pouvoir à M. Plazzi), Guimet (pouvoir à M. Bousson), Mme Lépine (pouvoir à M. Desseigne), M. Lyonnet (pouvoir à M. Grivel), Mmes Perrin-Gilbert, Roger-Dalbert (pouvoir à Mme Revel).

Absents non excusés : MM. Barge, Claisse, Muet.

Conseil de communauté du 18 février 2013**Délibération n° 2013-3527**

commission principale : finances, institutions et ressources

commune (s) : Lyon

objet : **Association syndicale libre des propriétaires du lot n° 8 du lotissement de la Cité internationale de Lyon - Désignation d'un représentant du Conseil**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Le Conseil,

Vu le rapport du 30 janvier 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Dans le cadre du transfert par la Ville de Lyon à la Communauté urbaine de Lyon de la maîtrise d'ouvrage de l'extension du Palais des congrès prévoyant, notamment, la réalisation de la salle 3000, et l'acte du 6 février 2004, par lequel la Communauté urbaine est devenue propriétaire de divers volumes du lot n° 8 du lotissement de la Cité internationale de Lyon dont fait partie, notamment, la salle 3000, il a été arrêté que la Communauté urbaine intègre l'association syndicale libre qui regroupe l'ensemble des propriétaires des volumes de l'ensemble immobilier constituant la partie nord du site comprenant les parcelles cadastrées sous les n° 19, 32, 36, 62, 64, 66, 67 et 68 de la section AB situées quai Charles de Gaulle à Lyon 6°.

Cette association a, notamment, pour mission de gérer et d'entretenir les équipements communs aux volumes entrant dans son périmètre, de mettre en œuvre et de contrôler les travaux affectant le gros œuvre ou les structures porteuses de l'ensemble immobilier. Elle a la charge également de la répartition des dépenses de gestion, de réparation et d'entretien entre les membres de l'association et en assure leur recouvrement.

En outre, la Communauté urbaine doit contribuer au budget de cette association en fonction du nombre de voix attribuées aux volumes dont elle est propriétaire. Ces dépenses seront révisées en fonction du budget adopté chaque année pour l'association syndicale libre.

Par délibération n° 2008-026 du Conseil du 24 septembre 2008, M. Yves Blein a été désigné pour représenter la Communauté urbaine de Lyon au sein de cette association.

M. Yves Blein ayant démissionné de ses fonctions de conseiller communautaire le 29 novembre 2012, il est donc proposé au Conseil de désigner un nouveau représentant au sein de l'Association syndicale libre des propriétaires du lot n° 8 de la Cité internationale de Lyon ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission finances, institutions et ressources ;

Vu l'accord unanime de l'assemblée pour procéder à un vote à main levée, en application de l'article L 2121-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu le résultat du scrutin ;

DELIBERE

Désigne madame Murielle Laurent en tant que représentante permanente de la Communauté urbaine de Lyon, pour la durée du mandat en cours, au sein de l'Association syndicale libre des propriétaires du lot n° 8 de la Cité internationale de Lyon.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 20 février 2013.